# CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE « DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS, ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS »

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF

# **MENTIONS OBLIGATOIRES**

# APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Docteur vétérinaire Charlotte HUREZ, vétérinaire consultant pratiquant exclusivement l'ostéopathie.

DPE: 115 chemin de Liloy,

33490 VERDELAIS

06.21.38.40.04; contact@osteo-veto.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

L'établissement n'est pas ouvert au public. Consultations dans les structures liées par une PCS ou au domicile des propriétaires sur référé du vétérinaire traitant exclusivement.

#### PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

DV Charlotte HUREZ, vétérinaire, ENVA 2015, n°27883

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Sans objet

#### SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Sans objet

#### PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Clinique vétérinaire de l'Horizon, 2 bis chemin des grignons, 33190 LA REOLE

#### **ESPECES TRAITEES**

Animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux), animaux de rente (vaches)

#### **CONDITIONS TARIFAIRES**

Tarifs disponibles sur le site : www.osteo-veto.fr

#### **LITIGES**

En cas de litige : Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (à contacter en cas de différent déontologique) : 40 rue de Belfort, 33000 Bordeaux

Pour faire appel au Médiateur de la consommation, il convient de se rendre sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (www.veterinaire.fr)

#### **RCP**

La Médicale, Agence Bordeaux, 23 avenue Georges Clémenceau, 33150 CENON

### LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du DV HUREZ Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.